

MOUILLAGE GRAVETTE								
	Forfait Annuel	Forfait Saisonnier		Forfait Mensuel		Forfait Hebdomadaire	Forfait escale	Forfait Journalier
		Haute saison	Basse saison	Haute saison	Basse saison			
Longueur maxi (hors-tout*)	01/01 au 31/12	15/03 au 30/11	01/12 au 14/03	15/03 au 30/11	01/12 au 14/03	01/01 au 31/12	01/01 au 31/12	01/01 au 31/12
< 5m	809 €	725 €	362 €	257 €	74 €	84 €	16 €	16 €
5 - 5,49m	864 €	780 €	390 €	277 €	74 €	92 €	16 €	16 €
5,5 - 5,99m	919 €	835 €	418 €	297 €	74 €	100 €	16 €	16 €
6 - 6,49	984 €	900 €	451 €	317 €	94 €	108 €	18 €	21 €
6,5 - 6,99m	1 049 €	965 €	484 €	337 €	94 €	116 €	18 €	21 €
7 - 7,49m	1 124 €	1 040 €	522 €	357 €	94 €	124 €	18 €	26 €
7,5 - 7,99m	1 199 €	1 115 €	560 €	397 €	94 €	132€	18 €	26 €
8 - 8,49m	1 284 €	1 200 €	603 €	417 €	114 €	140€	21 €	26 €
8,5 - 8,99m	1 369 €	1 285 €	646 €	437 €	114 €	148€	21 €	26 €
9 - 9,49m	1 469 €	1 380 €	694 €	457 €	114 €	156€	21 €	26 €
9,5 - 9,99m	1 569 €	1 475 €	742 €	477 €	114 €	164€	21 €	26 €
10 – 10,49m	1 679 €	1 575 €	792 €	497 €	124 €	172 €	24 €	32 €
> 10,50m	1 789 €	1 675 €	842 €	517 €	124 €	180 €	24 €	32 €

* Hors-tout : inclut toutes les parties qui sont normalement fixées sur le navire (exemple : davier, balcons, plateforme arrière). Les embases de propulsion, turbines, autres systèmes de propulsion et toutes les parties mobiles doivent être mesurés dans leur condition normale d'utilisation jusqu'à leur déploiement longitudinal lorsque le navire fait route.

MOUILLAGE - ABRI DU CORMIER				
	Forfait Saisonnier	Forfait Mensuel	Forfait Hebdomadaire	Forfait Journalier
Longueur maxi (hors tout)	01/04 au 30/09			
< 5,50 m	242 €	100 €	32 €	5 €
5,50 m à 6,50 m	352 €	147 €	53 €	10 €

STATIONNEMENT TERRE-PLEIN « Voile légère »				
Gravette			Cormier	
01/01 au 31/12			01/04 au 30/09	
Haute saison	Mensuel	Journalier	Mensuel	Journalier
126 €	45 €	5 €**	45 €	3 €

** inclut stationnement et mise à l'eau

STATIONNEMENT À TERRE	
« Limité sur la basse saison selon les places disponibles »	
Longueur maxi (hors tout)	FORFAIT (16/11 au 28/02)
< 6 m	210 €
6 m à 7.99 m	268 €
> 7.99 m	341 €

CALE DE MISE À L'EAU				
	Forfait Annuel	Forfait Mensuel	Forfait Hebdomadaire	Forfait Journalier
	<i>01/01 au 31/12</i>			
Bateau	158 €	84 €	53 €	17 €
Voile légère***	79 €	/	/	9 €

*** dériveur, catamaran voile légère...

MYTILICULTURE			
(Tarifs applicables également aux professionnels du port de COMBERGE)			
Longueur maxi (hors tout)	Mouillage (du 01/01 au 31/12)		Grutage des viviers
< 14 m	1 187 €	< 6 m	63 €
14 m à 16,99 m	1 433 €	6 m à 7,99 m	68 €
17 m à 23 m	1 869 €	8 m à 9,99 m	84 €
		10 m à 12 m	105 €

PÊCHE****					
(*Tarifs HT et applicables également aux professionnels du port de COMBERGE)					
Longueur maxi (hors tout)	Forfait Annuel	Forfait Haute saison (01/03 au 15/11)	Forfait Mensuel	Forfait Hebdomadaire	Forfait Journalier
< 6 m	620 €	446 €	105 €	32 €	5 €
6 m à 7,99 m	777 €	583 €	121 €	42 €	8 €
8 m à 12 m	1082 €	725 €	137 €	53 €	11 €

****En référence à l'article 262-11-2 du code Général des impôts, les bateaux affectés à la pêche professionnelle maritime sont exonérés de TVA. Un K-bis ainsi qu'une attestation de détaxe seront à fournir.

STATIONNEMENT AUTRES NAVIRES PROFESSIONNELS***** (Tarifs HT)		
	Base	du 01/01 au 31/12
Toucher de quai	Le ml / touché	7 €

***** Ne sont pas concernés : les navires des professionnels de la pêche et de l'aquaculture

Longueur maxi (hors tout)	GRUTAGE		FORFAIT 2 GRUTAGES + CARÉNAGE		CARÉNAGE		MATÂGE DÉMÂTAGE	
	Adhérents	Extérieurs	Adhérents	Extérieurs	Adhérents	Extérieurs	Adhérents	Extérieurs
< 6 m	74 €	89 €	142 €	166 €	42 €	53 €	37 €	47 €
6 m à 7,99 m	84 €	100 €	152 €	181 €				
> 7,99 m	95 €	116 €	168 €	197 €				

Les adhérents du port de la Gravette, la Plaine sur Mer bénéficient du tarif « adhérents » sur les ports de Comberge à Saint Michel Chef–Chef et de la Pointe de Saint Gildas à Préfailles pour toutes ces prestations. Prestations payables le jour même de l'intervention.

BADGE – CAUTION - RELANCE	
1 ^{er} badge	GRATUIT
Télécommande	48 €
Renouvellement badge	21 €
Caution (badge temporaire)	21 €
Frais pour relance administrative	20 €
Frais de gestion liste d'attente	11 €

SERVICE NAVETTE		INTERVENTION DU SERVICE DE L'EXPLOITANT*****		
02/05 au 15/09 (conditions d'utilisation disponibles au bureau du port)				
Saison	105 €	Jours et heures ouvrés	1/2 h	32 €
Mensuel	42 €	Hors jours et heures ouvrés	Forfait 1h	84 €
Hebdomadaire	13 €	Jours fériés, nuit (Hors heures d'ouverture du bureau du port)	Forfait 1h	137 €
Carnet 10 passages	16 €	*****toute ½ heure commencée est due		

PÊCHERIE	
Revalorisation annuelle indexée sur l'indice TP 02 (travaux de génie civil et d'ouvrages d'arts neufs ou rénovation)	
Selon la formule d'indexation : redevance 2025 = (redevance 2024 / TP02 2024) / TP02 2023	
TP02 juin 2024 => 132,2	
TP02 2023 => 132,2	
Forfait annuel La Gravette	263 €
Forfait annuel Le Cormier	305 €

REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Manifestation / Évènement / Projet à caractère commercial

Toute installation d'activités sur le périmètre des ports est soumise à autorisation conformément à la réglementation en vigueur. Seuls les manifestations / évènements organisés dans un intérêt public par les associations locales bénéficieront de la gratuité.

L'occupation du domaine public pour les associations bénéficiera de la gratuité, à l'exception des fluides, qui seront dus soit au forfait, soit au réel si un compteur est installé.

L'occupation du domaine public pour les PROJETS saisonniers ou annuels, à caractère commercial, est calculée selon :

- une part fixe (grille tarifaire, ci-dessous),
- une part variable qui équivaut à 1 % du chiffre d'affaires n-1

OCCUPATION	REDEVANCE	COMMENTAIRE
Plan d'eau		
Mouillage	Tarif plaisance	
Occupation de terre-plein		
Terre-plein bateau	Tarif plaisance	
Terre-plein commerce ambulants	6,50 € ml / jour	Abattement sur la redevance fixe : 10 % pour 4 mois, 15 % au-delà des 4 mois (au prorata de la durée d'occupation)
Terre-plein terrasse commerce ambulants	1,5 € m ² /jour	Abattement sur la redevance fixe : 10 % pour 4 mois, 15 % au-delà des 4 mois (au prorata de la durée d'occupation)
Terre-plein pour container matériel	400 € / an	Pour une activité dédiée au nautisme ou à la plaisance Au prorata temporis du forfait annuel si la durée est inférieure à 12 mois
	510 € / an	Pour toute activité sans lien avec le nautisme ou la plaisance Au prorata temporis du forfait annuel si la durée est inférieure à 12 mois
Fourniture d'énergie		
Fluides	3,20 € / jour	Facturation au réel prioritaire en présence d'un compteur
Prestations		
Navette	Tarif plaisance	
Potence	Tarif plaisance	
Intervention agent	Tarif plaisance	
Stationnement		
Véhicule	3€ jour	

Pour toute demande non tarifée, celle-ci devra être formulée auprès du Syndicat mixte les Ports de Loire-Atlantique pour établissement d'un devis